

LE CONTRÔLE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE  
ET DE LA RADIOPROTECTION  
DANS LES RÉGIONS CHAMPAGNE-ARDENNE ET PICARDIE



CHÂLONS-EN  
-CHAMPAGNE

ET CRÉDIBLE,  
RECONNU PAR  
LES CITOYENS ET  
QUI CONSTITUE  
UNE RÉFÉRENCE  
INTERNATIONALE.



# LE CONTRÔLE DU NUCLÉAIRE DE PROXIMITÉ

Le nucléaire de proximité désigne l'ensemble des installations ou activités utilisant des rayonnements ionisants dans les secteurs médical, industriel et de la recherche. Les applications y sont multiples : médecine nucléaire, radiothérapie, curiethérapie, radiologie, gammagraphie, gammadensimétrie, etc.

## RÉPARTITION DES INSTALLATIONS UTILISANT DES RAYONNEMENTS IONISANTS DANS LES RÉGIONS CHAMPAGNE-ARDENNE ET PICARDIE (CHIFFRES 2010)

Etablissements médicaux autorisés	80
dont centres de radiothérapie	12
services de curiethérapie	3
services de médecine nucléaire	13
Appareils de radiodiagnostic médical	820
Appareils de radiodiagnostic dentaire	1 500
Etablissements industriels	300
Laboratoires de recherche	12

## LES MISSIONS DE CONTRÔLE

### LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

La division de Châlons-en-Champagne s'assure que les dispositions réglementaires relatives à la radioprotection prévues par les codes de la santé publique et du travail sont respectées par l'utilisateur ou par le détenteur de sources de rayonnements ionisants. Ces dispositions s'appliquent dès la fabrication des sources jusqu'à leur élimination finale.

### L'INSPECTION DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS

Les inspecteurs de la division de Châlons-en-Champagne réalisent des contrôles chez les différents utilisateurs de rayonnements ionisants des régions Champagne-Ardenne et Picardie (hôpitaux, centres de radiologie, industries, laboratoires de recherche,...). Ces inspections visent à contrôler l'application de la réglementation en matière de radioprotection et à en relever les écarts éventuels.

### LES AUTORISATIONS DE DÉTENTION

La division de Châlons-en-Champagne instruit les dossiers d'autorisation de détention de sources ou d'appareils émettant des rayonnements ionisants.

### LE CONTRÔLE DES ORGANISMES AGRÉÉS

Les utilisateurs ou détenteurs d'appareils émettant des rayonnements ionisants sont tenus de soumettre chaque année leurs installations au contrôle d'un organisme agréé. La division de Châlons-en-Champagne participe à l'instruction des demandes d'agrément des organismes implantés dans les régions Champagne-Ardenne et Picardie. Elle exerce, par ailleurs, un contrôle de second niveau sur les organismes agréés.

# LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE

## LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE DANS LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

- La centrale nucléaire EDF de Chooz B (Ardennes) comprend deux réacteurs de 1 450 MWe mis en service en 1996 et 1997 et produisant à eux seuls 5 % de l'électricité française ;
- La centrale nucléaire EDF de Nogent-sur-Seine (Aube) comprend deux réacteurs de 1 300 MWe mis en service en 1987 et 1988. Elle produit environ 4 % de l'électricité française ;
- La centrale nucléaire EDF de Chooz A (Ardennes) a été mise en service en 1967 (premier réacteur à eau sous pression exploité en France, d'une puissance de 300 MWe). Mise à l'arrêt définitif en 1991, elle est en phase de démantèlement depuis 1999 ;
- Le centre de stockage de l'Aube, exploité par l'ANDRA à Soulaïnes-Dhuys (Aube), a été mis en service en 1992. C'est le seul site français de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activité et à vie courte (FMA-VC) en exploitation.

En outre, la division de l'ASN de Châlons-en-Champagne assure le contrôle et le suivi des travaux réalisés par l'ANDRA dans le laboratoire souterrain de recherche de Bure-Saudron. Ces travaux ont pour objectif la création d'un stockage réversible en couche géologique profonde de déchets radioactifs à haute et moyenne activité et à vie longue (HAVL et MAVL).

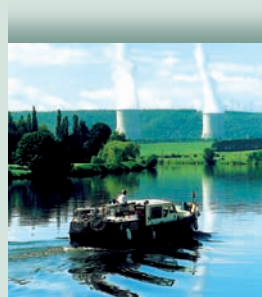
## LES MISSIONS DE CONTRÔLE

### LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

La division de Châlons-en-Champagne contrôle l'application, dans ces installations, de la réglementation relative à la sûreté nucléaire et à la radioprotection, à l'inspection du travail, aux équipements sous pression, aux installations classées pour la protection de l'environnement et aux rejets d'effluents liquides ou gazeux.

### L'INSPECTION DES INSTALLATIONS

Les inspecteurs de la division de Châlons-en-Champagne s'assurent que chaque exploitant met en œuvre les dispositions nécessaires à la sûreté de son installation. A l'issue de chaque inspection, l'ASN adresse à l'exploitant une "lettre de suite" qui, le cas échéant, rappelle les écarts relevés lors de l'inspection et formalise ses demandes. Les lettres de suite sont consultables sur le site Internet [www.asn.fr](http://www.asn.fr).





## LE SUIVI DES ARRÊTS DE RÉACTEURS

Les réacteurs des centrales nucléaires sont arrêtés périodiquement pour renouveler leur combustible et réaliser des opérations de maintenance. La division de Châlons-en-Champagne se prononce sur le programme des travaux et, tout au long de l'arrêt, en contrôle la bonne exécution. Le redémarrage du réacteur est soumis à l'accord de l'ASN.

## LE SUIVI DES ÉVÉNEMENTS DÉCLARÉS

L'exploitant est tenu de déclarer à la division de Châlons-en-Champagne les événements susceptibles d'avoir un impact sur la sûreté, la radioprotection, le transport ou l'environnement. La division contrôle la qualité de l'analyse de ces événements ainsi que la pertinence des mesures correctives proposées par l'exploitant.

## LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les centrales nucléaires rejettent des effluents liquides et gazeux, radioactifs ou non. Ces rejets sont limités par la réglementation à des quantités acceptables pour l'environnement et la santé des populations. La division de Châlons-en-Champagne contrôle le respect des limites autorisées, notamment par la réalisation de prélèvements inopinés d'effluents. La division s'assure, par ailleurs, que EDF met en place une gestion sûre et rigoureuse des déchets générés par ses installations.

AMIENS

BEAUVAIS

LAON

# LE CONTRÔLE DES TRANSPORTS DE MATIÈRES RADIOACTIVES

TROYES

La division de Châlons-en-Champagne contrôle, notamment par des inspections, la sûreté du transport des matières radioactives et fissiles à usage civil dans les régions Champagne-Ardenne et Picardie. Elle s'assure du respect de la réglementation en vigueur.





# LES SITUATIONS D'URGENCE RADIOLOGIQUE

En situation d'urgence radiologique, les pouvoirs publics mettent en place une organisation de crise aux niveaux national et local.

La division de Châlons-en-Champagne participe au système d'alerte et à l'organisation déployée par l'ASN. A ce titre et en concertation avec l'échelon central de l'ASN, elle s'assure du bien fondé des dispositions prises par l'exploitant, conseille le Préfet sur les mesures à prendre au titre de la sécurité civile et contribue à l'information des médias et du public.

Des exercices de crise périodiques, concernant notamment les centrales nucléaires, permettent de tester la gestion des situations d'urgence radiologique.

## LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

CHAUMONT

La situation géographique des centrales nucléaires de Chooz favorise les échanges d'information avec l'Autorité de sûreté nucléaire belge (AFCN) et sa filiale (BEL-V). La division de Châlons-en-Champagne participe à des réunions de concertation et d'échanges avec ses homologues belges.

Ces échanges se traduisent également par des inspections conjointes dans les installations nucléaires françaises et belges, notamment dans les centrales de Chooz en France et de Tihange en Belgique. La division de Châlons-en-Champagne est, par ailleurs, impliquée dans des inspections de centrales nucléaires étrangères menées par d'autres divisions de l'ASN.

En outre, la division participe à l'accueil de délégations de ses homologues étrangers sur les sites nucléaires locaux, notamment ceux des centres de stockage de déchets radioactifs de l'Aube (CSFMA et CSTFA) et du laboratoire souterrain de Bure-Saudron.



# L'INFORMATION DU PUBLIC

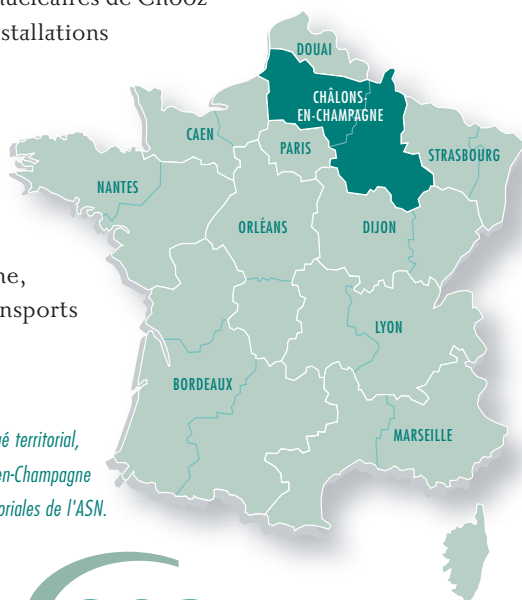
Le site Internet [www.asn.fr](http://www.asn.fr) constitue le moyen privilégié, pour la division de Châlons-en-Champagne, d'informer le public et les parties prenantes (associations de protection de l'environnement, Commissions locales d'information, médias...) de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection dans les régions Champagne-Ardenne et Picardie et de son activité. La division participe également aux réunions des Commissions locales d'information (CLI) de Chooz, Nogent-sur-Seine, Soulaïnes-Dhuys et du Comité local d'information et de suivi (CLIS) de Bure. Ces commissions ont une mission d'information du public sur le fonctionnement des installations et de suivi de leur impact sur l'environnement. La division de Châlons-en-Champagne assure un rôle de conseil technique sur les questions liées à la sûreté nucléaire et à la radioprotection des installations contrôlées et prend part aux réflexions engagées par ces commissions.

La division de Châlons-en-Champagne entretient des relations suivies avec la presse locale et lui présente chaque année le bilan de la sûreté nucléaire et de la radioprotection dans les régions Champagne-Ardenne et Picardie.

## LA DIVISION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE EN CHIFFRES

- 13 agents dont 6 inspecteurs de la sûreté nucléaire et 6 inspecteurs de la radioprotection,
- 45 inspections réalisées en moyenne chaque année dans les centrales nucléaires de Chooz et Nogent-sur-Seine, les installations de stockage des déchets et au laboratoire de Bure-Saudron,
- 64 inspections annuelles réalisées en moyenne dans les secteurs médical, industriel et de la recherche,
- 5 inspections dans les transports de matières radioactives.

*Placée sous l'autorité d'un délégué territorial, la division de Châlons-en-Champagne est l'une des 11 divisions territoriales de l'ASN.*



CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

2, rue Grenet-Tellier • BP 80556 • 51022 Châlons-en-Champagne cedex  
Téléphone 03 26 69 33 05 • Fax 03 26 69 33 22